

# TARIFS ACTIVITES SUAPS 2019/2020



Inscriptions au SUAPS entre 11h et 13h30 du mardi au vendredi

ACTIVITES	JOURS	TARIFS TTC
CANOE-KAYAK	journée, matériel fourni	12 €
ESCALADE falaise (départ Pau)	la journée, corde et matériel fournis	12 €
	1/2 journée, corde et matériel fournis	5 €
SURF (départ Pau)	jeudi la journée matériel fourni	10 €
SURF (départ BAYONNE, 1/2 journée)	1/2 journée	5 €
location matériel au semestre (Bayonne)	loc. jeudi la journée pour un semestre	25 €
stage surf (Pau et Bayonne)	2 jours (hors hébergement et hors restauration)(*)	12 € (*)
stage surf Saint Vincent (Pau et Bayonne)	4 jours (hors hébergement et hors restauration)(*)	20 € (*)
stage surf juin (5jours) (Pau et Bayonne)	5 jours (hors restauration)(*)	80 € (*)
RANDONNEE PEDESTRE	la journée (samedi ou dimanche)	12 €
RANDONNEE RAQUETTE	la journée (samedi ou dimanche)	12 €
	location raquettes et ARVA	5 €
PACK-SPORT	personnels UPPA par an (ayant droit SUAPS)	0 €
Location salle musculation (Bayonne)	structure sous convention par semestre	100 €
	structure sous convention par an	115 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD (départ Pau)	jeudi après-midi (Gourette)	10 €
	samedi journée	20 €
SKI ALPIN/SNOWBOARD (départ Bayonne)	samedi journée	20 €
Location ski/snowboard	la journée de location snowboard/ski	5 €
stage ski/snowboard	2 jours en février(*)	150 € (*)
stage ski/snowboard formation moniteurs	3 jours décembre(*)	130 € (*)
stages & sorties ski/snowboard	Etudiants moniteurs en encadrement	0 €
	Etudiants moniteurs n'encadrant pas: 50% de réduction sur sorties et stages (hors stage formation)(**)	-50% (**)
PACK-SPORT	Accès à plus d'un créneau hebdomadaire de pratique (***) (adhésion ASUPPA et licence FFSU comprises sur demande)	30 € (***)
Redevance annuelle personnel	personnels UPPA par an(****)	50 € (***)

Aucune sortie plein-air ne sera remboursée en cas de non présence (sauf présentation d'un justificatif médical)

Seules les sorties annulées par le SUAPS peuvent donner lieu à un remboursement ou un report à la sortie suivante

Paiement en espèces ou chèques (régisseur de recettes SUAPS) à l'inscription

(\*) ce tarif pourra bénéficier d'une remise sur avis du responsable du SUAPS (nombre de personnes, destination, ...)

(\*\*) la réduction de 50% sur la sortie est attribuée aux étudiants moniteurs titulaires qui n'encadrent pas des étudiants

Elle est annuelle (dates de début et fin d'activités) et non remboursable

(\*\*\*) hors créneau de musculation d'une seule heure

(\*\*\*\*) carte nominative non scissible

Votés au CA du 12/09/2019